

# Bilan de campagne 2023



## MÉTÉO : les faits marquants

Une fois n'est pas commune, l'année 2023 a été plus chaude que la normale (1981-2010) d'en moyenne +2,3°C (+2,4 °C en 2022), confirmant une nouvelle fois la tendance de fond du réchauffement climatique.



### PLUVIOMETRIE

**2023** : 840 mm (= aux normales). Record de pluie le 19 octobre : 71.3 mm !

**Juin et octobre largement excédentaires** : + 75%

**2022** : 594 mm

**2021** : 897 mm



### TEMPÉRATURES

**Max** : 39.4°C (4 août)

**Min** : -5.7°C (3 décembre)

**Moyenne** : 14°C

**Record de température en octobre** : 29.5°C le 2 octobre 2023



### ENSOLEILLEMENT

**2174h** +14 %

Normales : 1881.9h

Mois le plus ensoleillé :  
Juillet avec 318.5h



### VENT

**Max** : 100.8 km/h  
(16 novembre)

## STADES PHÉNOLOGIQUES



### Un hiver doux mais des risques de gel écartés

Contrairement à la normale (1981-2010), l'année 2023 a été plus chaude en moyenne de +2,3°C (+2,4 °C en 2022), confirmant une fois de plus la tendance au réchauffement climatique. Comme l'année précédente, la fin de l'hiver s'est caractérisée par des températures exceptionnellement douces, notamment lors de la dernière quinzaine de mars, ce qui a entraîné une accélération du débourrement de la vigne. Les premières parcelles de chardonnay ont commencé à débourrer vers le 10 avril. Le risque de gel a été écarté pendant cette période délicate, qui dans l'ensemble a été moins stressante que les années précédentes. Quelques dégâts ont été observés sur les parcelles les plus sensibles, mais les impacts sont restés très limités.



### Un léger retard par rapport aux moyennes

Par la suite, la pousse est demeurée relativement limitée jusqu'à la fin du mois d'avril, avec généralement un stade supplémentaire gagné par semaine. En effet, les températures d'avril ont été plutôt fraîches pour la saison, avec une moyenne de 10,8°C, soit -0,8°C par rapport à 2022 et -1,5°C par rapport à la moyenne. En ce qui concerne les précipitations, elles sont restées régulières mais finalement peu abondantes, avec des cumuls totaux faibles. Ce n'est qu'à la toute fin d'avril que la douceur s'est installée.

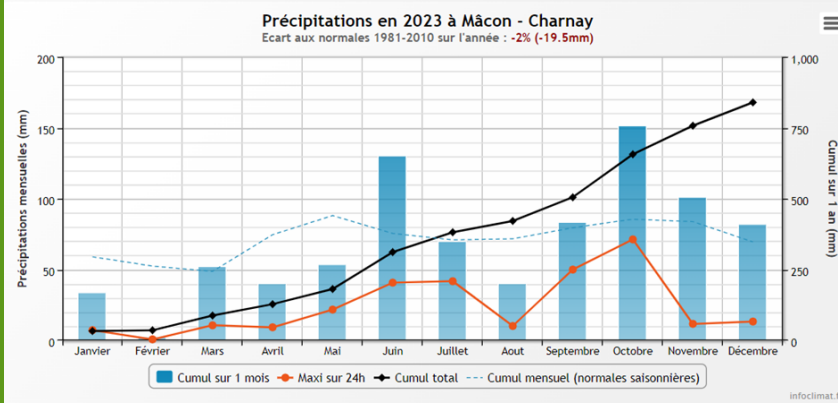


Au début de mai, le stade moyen observé en Saône-et-Loire était d'environ 3 à 4 feuilles étalées (contre 7 à 8 feuilles étalées en 2022). À cette date, le développement végétatif de la vigne accusait un retard de quelques jours par rapport à la moyenne décennale et ressemblait au millésime 2016. Par la suite, la croissance de la vigne s'est accélérée de manière significative grâce aux températures plus élevées et à un ensoleillement abondant. On a observé jusqu'à 4 stades de différence en l'espace d'une semaine à la fin du mois de mai. La floraison s'est déroulée entre la fin de mai et le début de juin, restant dans la moyenne décennale mais affichant un retard de 10 à 15 jours par rapport à 2022. Elle s'est globalement bien déroulée dans les situations précoces, mais a posé plus de difficultés dans les parcelles plus tardives.



## Un été humide qui s'installe

En ce qui concerne les précipitations, bien que le mois de mai ait été relativement sec, des orages ont régulièrement traversé le département de manière assez irrégulière, apportant parfois des cumuls significatifs. Ce régime orageux, caractérisé par une alternance de soleil et de pluie ainsi que des écarts de températures importants, s'est installé et a perduré jusqu'à la fin du mois de juillet. Ainsi, le début de l'été a été très humide, même si les valeurs de précipitations cumulées depuis le début de l'année restent en dessous des moyennes décennales.



Les baies ont rapidement grossi dans un contexte presque tropical, malgré une charge déjà importante. La fermeture de la grappe s'est produite début juillet, mais il a fallu attendre le 24 juillet pour observer les premières baies véreuses dans les parcelles précoces, et encore plusieurs semaines avant de constater un enclenchement net et marqué en raison de la quantité de raisin. En termes de précocité, le millésime 2023 se compare au millésime 2017. Les pluies abondantes en juillet n'ont pas entraîné de blocage comme observé les années précédentes, mais elles ont ralenti la maturation par la suite, malgré des températures à nouveau au-dessus des moyennes saisonnières (+1°C).

années précédentes, mais elles ont ralenti la maturation par la suite, malgré des températures à nouveau au-dessus des moyennes saisonnières (+1°C).

Mois	Température / Normale	Précipitations	Écart / Normale
Janvier 2023	+2,6°C	33,5 mm	-43%
Février 2023	+1,8°C	2,2 mm	-96%
Mars 2023	+1,7°C	52,4 mm	+8%
Avril 2023	+0,7°C	39,9 mm	-47%
Mai 2023	+1,6°C	53,6 mm	-39%
Juin 2023	+3,3°C	130,2 mm	+72%
Juillet 2023	+1,5°C	69,7 mm	-2%
Août 2023	+3,1°C	39,9 mm	-44%
Septembre 2023	+4,2°C	83,6 mm	+75%
Octobre 2023	+3,2°C	151,5 mm	+77%
Novembre 2023	+2,1°C	101,1 mm	+21%
Décembre 2023	+2,8°C	82,2 mm	+18%

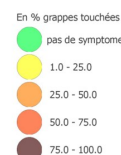
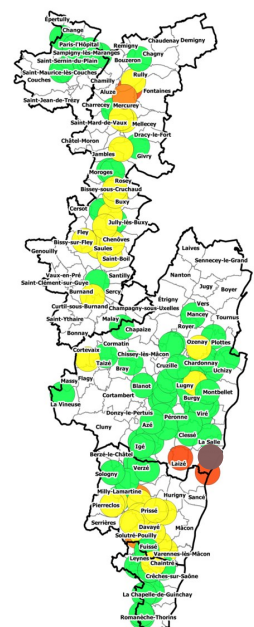
## Accident climatique : retour sur l'épisode de grêle

Le vignoble de Saône-et-Loire a été marqué par deux épisodes de grêle en juillet, survenus les 11 et 15 juillet, affectant principalement le Mâconnais et la Côte Chalonnaise. À chaque fois, les orages ont suivi un axe Sud-Ouest - Nord-Est sur plusieurs kilomètres.

Ce qui rend ces épisodes singuliers, c'est l'ampleur des surfaces touchées, car ce sont plusieurs centaines d'hectares qui ont été impactés. Les dégâts varient comme toujours en fonction des zones, mais ils restent particulièrement violents, notamment dans le Mâconnais nord où certaines parcelles ont été complètement dévastées. Des communes telles que Saint-Martin-Belle-Roche, Senozan ou La Salle ont été durement touchées, certains producteurs y ayant tout perdu.



DÉGÂTS GRÊLE  
les 11 et 15 juillet 2023



0 1 km

Source : CAR 71, Scan 23/08 - Données BRCA - Interprétation IGN/INRAE  
Date édition : 2023-07-27 09:27:56  
Auteur : service éditorial



## Mange Bourgeons et Chenille Bourrue : toujours peu impactant

Les dégâts causés par les boarmies et les noctuelles sur notre réseau ont été limités cette année malgré une exposition assez importante. Les stades de forte sensibilité ont perduré pendant la première moitié d'avril, mais les dégâts n'ont pas été plus importants que les années précédentes. Quelques parcelles historiques restent cependant très impactées, avec jusqu'à 28 % de pieds atteints.

L'année dernière, un "nouveau" ravageur avait causé quelques dégâts en Côte Chalonnaise. Il s'agit de la chenille bourrue ou chenille à écailles (*Arctia caja*), qui avait profité d'un hiver doux et d'un débourrement précoce pour s'attaquer à certaines parcelles. Il est également intéressant de noter que ces chenilles ne sont pas spécifiquement liées à la vigne. Elles sont polyphages et se nourrissent souvent d'herbe lorsqu'elle est présente, mais leur développement sur les parcelles peu enherbées peut les inciter à grimper rapidement sur les souches et à se nourrir des jeunes bourgeons. Cette année, les parcelles précédemment impactées n'ont pas subi de dégâts. Il est important de continuer à surveiller ces zones pour suivre leur évolution.

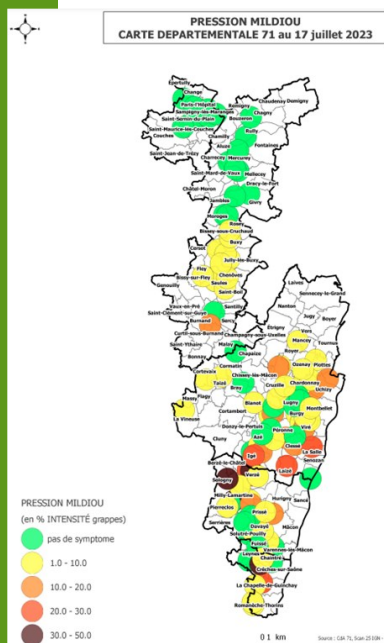


## Mildiou : un millésime compliqué

Nous avons l'habitude de voir une activité plutôt calme du champignon en début de campagne les années précédentes. Le millésime 2023 nous a cependant surpris à bien des égards en ce qui concerne la pression du mildiou !

Selon nos suivis biologiques, la maturation des œufs a été atteinte sur certains sites du Sud de la Saône-et-Loire dès le 22 avril dernier. Dès les premières observations, l'activité des germinations semblait déjà soutenue. Parallèlement, les épisodes pluvieux du week-end du 22-23 avril ont rapidement activé les cycles de contamination, marquant le début de la protection contre le mildiou. Pour rappel, en théorie, les taches peuvent apparaître 10 à 12 jours après une pluie contaminante (>5 mm) lorsque les œufs sont mûrs. Quelques jours plus tard, le 2 mai dernier, quelques taches étaient déjà visibles dans le sud du département (Mâconnais sud et Beaujolais). Une seconde contamination primaire plus généralisée a également eu lieu le week-end du 29-30 avril. Avec des températures plus élevées, des stades végétatifs plus avancés et des pluies orageuses, le risque de mildiou était déjà bien présent dès le début du mois de mai. Par la suite, une propagation plus étendue des taches a été constatée suite aux pluies survenues entre le 7 et le 13 mai dernier (environ 1/3 des parcelles concernées par au moins une tache), et avec les conditions estivales pour le reste du mois de mai, peu d'évolution a été observée.

La première véritable alerte a été la sortie de symptômes de type "cross" directement sur les inflorescences. Plusieurs parcelles ont été touchées avant la floraison et les premiers dommages sur la récolte ont été ressentis. Par la suite, la succession des épisodes orageux pendant les semaines suivantes a permis un développement important de la maladie. Les symptômes de pourriture grise et de pourriture brune ont progressé et ont été régulièrement observés sur le réseau de parcelles. À la fin juillet, sur le réseau BSV, 90 % des parcelles présentaient des symptômes sur les grappes, avec une intensité variable (jusqu'à 50 % de perte estimée). Dans les zones les plus arrosées, comme le Mâconnais, les symptômes de pourriture brune étaient fréquents et les pertes parfois considérables. En revanche, le nord du département a été relativement épargné.



**En conclusion**, avec un risque estimé comme élevé voire très élevé, le démarrage précoce et la virulence du champignon tout au long de la campagne ont marqué de façon significative le millésime 2023, remettant la gestion du mildiou au centre des préoccupations.

## Oïdium : présent dès le début de campagne

Avec un indice SOV à 99 sur le département, l'année 2023 s'annonçait une fois de plus difficile vis-à-vis de l'oïdium. Effectivement, les symptômes sur les feuilles ont été repérés assez précocement (vers le 10 mai sur une parcelle de Chardonnay) et de manière plus régulière que d'habitude. Cependant, la situation est restée globalement sous contrôle avec des symptômes principalement présents sur les parcelles les plus sensibles.



Par la suite, l'évolution sur les grappes a été régulière mais assez significative, avec certaines parcelles présentant plus de 20%, voire même 50%, de grappes touchées à la fermeture. Au 3 juillet dernier, la maladie était observée dans 60% des parcelles du réseau de surveillance. Les symptômes étaient très frais, de couleur blanche et avec une forte activité jusqu'à tard dans la saison, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant. Après la fermeture et la véraison, l'oïdium est resté actif sur les parcelles déjà touchées et a progressé lentement (avec une intensité encore acceptable). Il y a eu peu d'évolution par la suite, même si les parcelles fortement infestées continuaient de se détériorer. Au 24 juillet, 75% du réseau était touché par la maladie. Heureusement, dans un tiers des cas, les intensités étaient inférieures à 3%, mais quelques parcelles ont tout de même été fortement impactées. Les fortes chaleurs en fin de campagne ont globalement ralenti la dynamique de l'oïdium, mais sur les parcelles les plus attaquées et les plus sensibles, l'impact sur la récolte a été important, tant en quantité qu'en qualité.

En conclusion, l'oïdium a été à nouveau présent en 2023, bien que moins que lors de certains millésimes antérieurs caractérisés par une forte pression.

## Black-rot : dans le prolongement des années précédentes

De la même manière que le mildiou, les pluies des 2 derniers week-ends d'avril ont pu être à l'origine de contaminations primaires. Aucun symptôme n'est détecté avant le 2 mai dernier sur le sud du département et dans les parcelles à historique (Beaujolais). Ils vont se développer progressivement sous l'influence des précipitations, mais toujours essentiellement sur le sud du département. A noter des sorties de taches qui ont été fréquemment observées dans de nouvelles parcelles sur le secteur du Mâconnais entre la mi et fin mai. Dans l'ensemble, si certaines parcelles ont connu des attaques conséquentes sur feuilles (jusqu'à 75%), la maladie est restée cantonnée aux secteurs historiques et aux parcelles sensibles. Sur ces parcelles, les dégâts sur grappes ont été limités avec, dans certains cas, un impact important sur la récolte. Sur les autres secteurs quelques symptômes isolés étaient visibles à la récolte, incitant à la vigilance sur les prochaines campagnes.

## Botrytis : situation plutôt saine malgré la charge

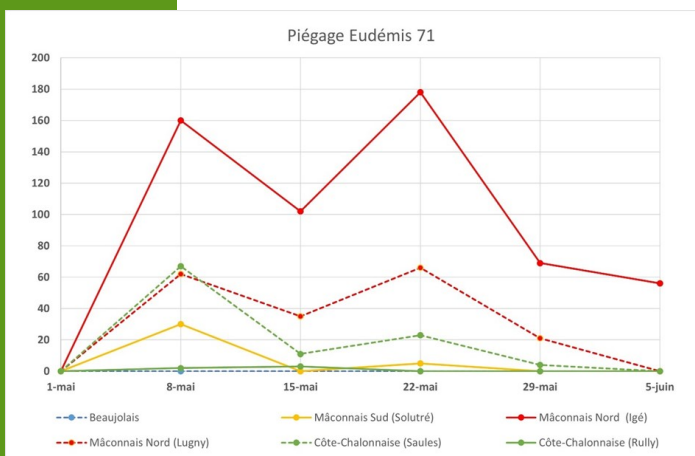
Quelques foyers ont été observés au début de la fermeture des grappes sur les parcelles à fort potentiel. Avec des grappes compactes sur pinot et en raison de la forte charge, la situation aurait pu se dégrader facilement. Cependant, là encore les fortes températures et le temps sec de fin août début septembre ont dans l'ensemble assainies la situation.

## Tordeuses : à nouveau très discrètes

Comme l'an passé, le vol de 1ère génération de *Cochylis* a été quasi-inexistant en tous secteurs. Les captures d'Eudémis ont quant à elles été assez modérées sauf dans le Mâconnais Nord où elles ont été importantes (180 captures à Igé, c'est moins que les années précédentes). Au niveau des glomérules observés fin mai, les infestations sont restées faibles à très faibles.

En deuxième génération, les dégâts de glomérules resteront très limités avec des attaques d'Eudémis en très grande majorité. Les captures des papillons ont été faibles partout mais l'observation de pontes a été encore très faible cette année.

Dans la continuité des deux années précédentes, l'activité des tordeuses ne semblent peu voire pas impactante sur la récolte et presque



## Cochenilles : présence localisée mais toujours très soutenue



Depuis plusieurs années, ce ravageur a pris une place de plus en plus significative, tant en intensité qu'en superficie, dans les parcelles concernées. Outre les perturbations à la vendange causées par la fumagine, les cochenilles peuvent affaiblir les pieds de vigne et entraîner une baisse de vigueur parfois notable. Elles peuvent également jouer un rôle dans la propagation du virus responsable de l'enroulement.

Actuellement, la meilleure méthode de lutte au démarrage de la vigne reste efficace pour contenir les foyers, à condition qu'ils soient clairement identifiés. Les niveaux d'attaque varient selon les millésimes, mais les parcelles touchées demeurent sensiblement les mêmes. Il est donc crucial de rester extrêmement vigilant quant à l'évolution de ce ravageur afin d'éviter tout débordement.

En ce qui concerne les cochenilles, l'espèce *Néopolvinaria* continue à être présente de manière assez localisée, mais dans certains cas, sa présence est assez intense. C'est notamment le cas pour certaines parcelles du Mâconnais.

## Jaunisses : FD et Bois noir, situation toujours à haut risque



Les observations ont démarré après la mi-mai (1<sup>ères</sup> larves observées le 17/05) et auront permis de révéler la présence des larves dans 2/3 des parcelles observées (65%) comme l'année passée. Comme 2023 également, plusieurs stratégies ont été établies avec pour objectif une couverture soit pour 14 jours, soit entre 24 et 28 jours ou soit 24 et 28 jours + traitement sur adultes (protection renforcée sur 9 communes). D'autres dispositifs expérimentaux existent à 0 traitement sur le sud mâconnais. Selon les modes de productions (AB ou conventionnel), cela correspondait à 1 à 4 traitements. Ces premières applications se sont déroulées entre le 14 et le 21 juin (protection 24-28 jours), ou du 19 au 25 juin (protection 14 jours). La stratégie de couverture des vignes mères et pépinières reste la même.

Suite au réseau de piégeage, les captures sont sensiblement plus faibles qu'en 2022 mais elles ne doivent pas cacher la présence bien réelle des cicadelles notamment en secteurs non traités (ou en 1<sup>ère</sup> année de traitement) avec des cumuls qui avoisinent les 2000 cicadelles par piège.

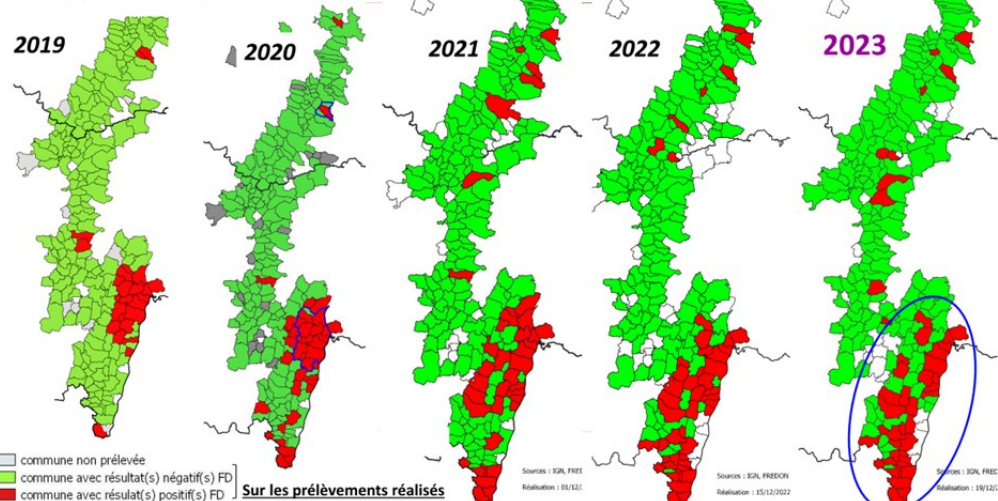
Avec environ 3800 échantillons prélevés, la mesure s'est largement intensifiée cette année (environ +30% par rapport à 2022). Du fait de l'année et des conditions idéales, beaucoup de jaunisses sont observées cette année. Coté résultats, 243 échantillons ressortent positifs sur l'ensemble de la région (6,4% des analyses) dont 221 en Saône-et-Loire sur 40 communes du département.

Au global en 71, pas de nouveaux foyers de grande ampleur découverts en 2023 mais ...

- 1 parcelle à arracher
- Flavescence toujours largement présente sur la partie Beaujolais avec moins de prélèvements réalisés que l'année passée
- Toujours une progression vers le Nord qui se poursuit avec localement des débuts de foyers (Bussières, Serrières, Verzé, Hurigny notamment)

Retrouvez toutes les informations utiles et nécessaires pour la lutte FD sur le nouveau site : <https://www.stop-flavescence-bourgogne.fr/> qui fait peau neuve !

### Evolution de la FD depuis 2019 en Côte d'Or et Saône et Loire



## Acariens : araignées rouges, érinose et acariose

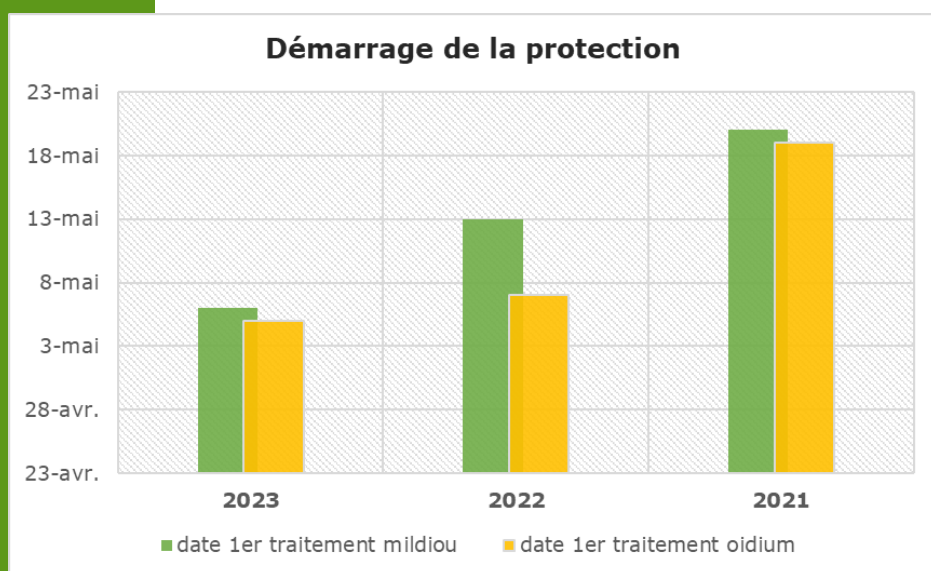
La tendance observée pour ces trois maladies au cours des dernières années se maintient, avec des attaques très limitées et des impacts mesurés dans le vignoble. Les symptômes d'érinose sur les feuilles sont toujours présents en début de campagne, mais il est rare qu'une intervention soit nécessaire. Les observations d'araignées et de typhlodromes sont en baisse cette année, ce qui rend difficile l'établissement d'un bilan complet pour ces ravageurs. Cependant, il semble généralement que les dégâts observés sont très rares, voire inexistant. Ce constat s'applique également à l'acariose.

## Analyses des pratiques et retours sur les enquêtes CAVB

Depuis plusieurs années, les retours des enquêtes et des calendriers de traitements centralisés par la CAVB nous offrent l'occasion d'évaluer l'évolution des pratiques et leur ajustement au millésime. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers les participants à ces retours volontaires. Il est important de souligner que ces données, anonymisées, ne sont en aucun cas destinées à des contrôles, mais au contraire, elles permettent de mettre en lumière l'évolution de la filière.

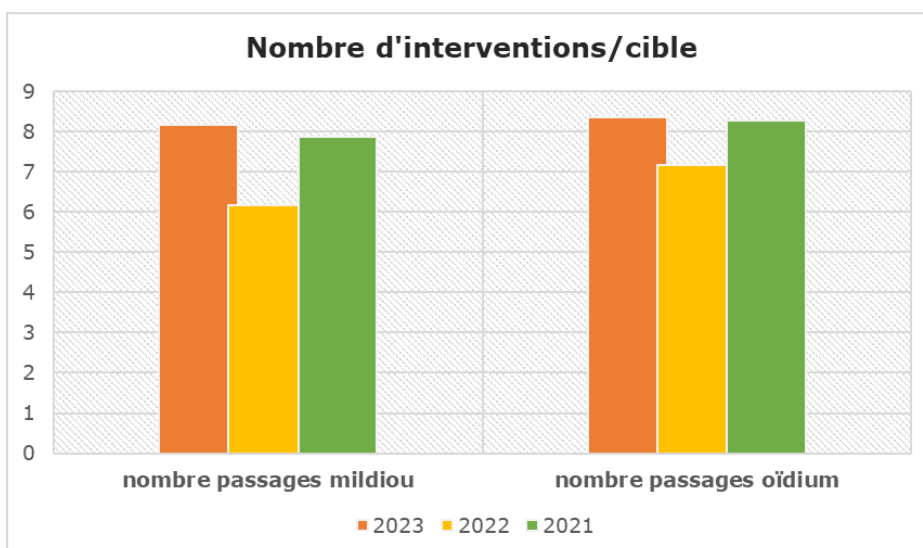
Les données présentées ci-dessous sont issues de la remontée d'information du département uniquement, elles sont comparées sur les 3 dernières campagnes :

### Date de la première intervention :



Bien que les premiers traitements anti-oidium n'aient pas été beaucoup plus précoces en moyenne qu'en 2022, les premières interventions contre le mildiou ont en revanche été réalisées plus tôt. Ces interventions étaient justifiées par les risques de contamination dès les premiers jours de mai. Ainsi, il n'y a pas eu de réel décalage entre ces deux cibles, contrairement à ce que l'on a pu observer en 2022. En 2021, on constate que le gel généralisé a retardé les premières interventions.

### Nombre de passages :

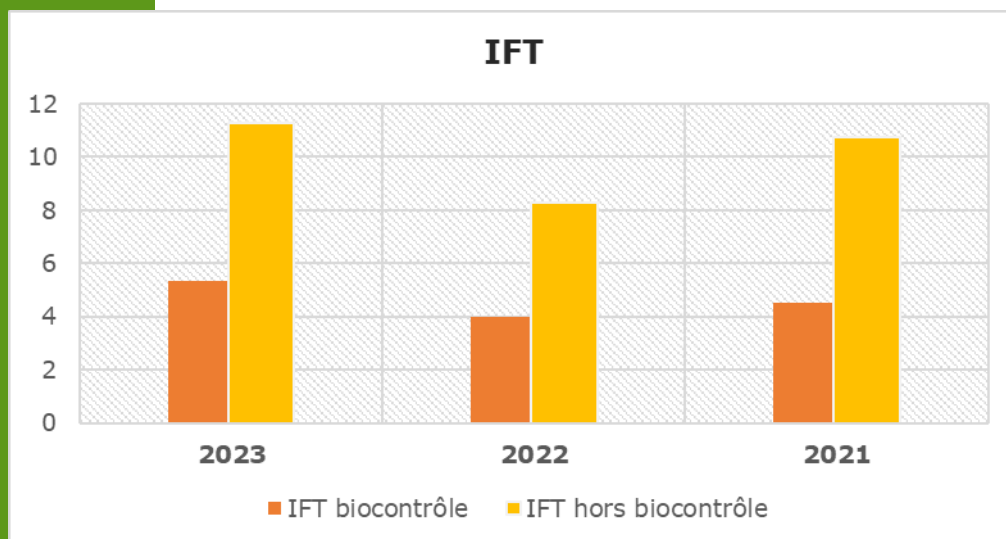


Ces dernières années, on a observé une tendance où le nombre de passages anti-oidium était supérieur au nombre d'applications anti-mildiou (comme en 2022 et 2021 par exemple). En revanche, pour 2023, on constate un équilibre avec respectivement 8,35 et 8,16 en moyenne, attribuable à une pression de mildiou similaire à celle des campagnes précédentes.

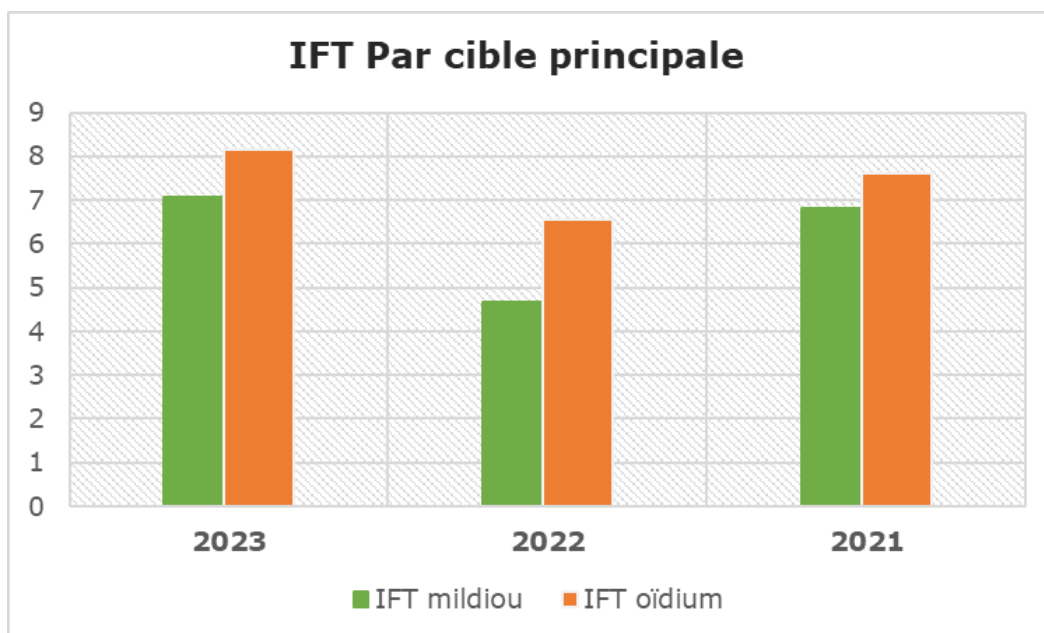
## IFT (Indice de Fréquence de Traitement) :

Pour rappel, l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) est un indicateur qui prend en compte le rapport entre la dose de produit utilisée, la dose homologuée et la surface traitée. Cet indice constitue un premier moyen simple de comparer les pratiques et les années.

Depuis quelques années, les IFT des produits de biocontrôle (tels que le soufre, l'Armicarb, le Vitian, le Redeli, le LBG01F34, l'Essen'ciel, le Taegro, le Roméo, etc.) sont calculés séparément afin de promouvoir leur utilisation.



L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) total moyen de 2023 est supérieur à celui de 2022, avec 16,58 contre 12,25, en raison de conditions météorologiques plus propices au développement des maladies, en particulier du mildiou. En revanche, on constate une nette augmentation de la part des traitements de biocontrôle.



Malgré une forte pression de mildiou cette année, on remarque que l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) pour l'oïdium est supérieur à celui du mildiou. Bien que le nombre de passages soit assez similaire, cette différence s'explique par l'utilisation régulière de plusieurs produits contre l'oïdium (principalement des soufres), ce qui reflète la difficulté de gérer cette maladie sur une grande partie du vignoble du département.

**En résumé,** cette année a été perçue et vécue comme difficile par la plupart des exploitants, en particulier dans le Mâconnais. Le nombre d'interventions a légèrement augmenté, de même que l'IFT, mais sans atteindre des niveaux explosifs, restant plutôt bien maîtrisés par rapport aux données historiques (référence officielle de 2016 : IFT = 18,42). Ces données soulignent la nécessité d'un raisonnement et d'une adaptation des interventions de plus en plus précis.



## Des outils pour mieux vous accompagner dans votre prise de décision

### Protec'hebdo- le Fil : un bulletin est 100% en ligne

Vous cherchez à maximiser la qualité de votre récolte et à optimiser vos pratiques viticoles ? **Protec'hebdo- le Fil** est votre allié incontournable pour atteindre vos objectifs. Votre bulletin technique va redémarrer bientôt pour la campagne 2024, pensez à vous abonner.

Des conseils pratiques et éprouvés par les conseillers du service Vigne & Vin de la Chambre d'Agriculture de Saône & Loire vous sont délivrés chaque semaine. Il vous offre, un message technique indépendant et fiable.

## PROTEC'HEBDO - LE FIL

BULLETIN TECHNIQUE

## CAMPAGNE 2024 : Et si on anticipait ?

<h3>POUR QUI ?</h3>  <p>Viticulteur, salarié viticole, responsable de domaine, chef de culture</p>	<h3>QUAND ?</h3>  <p>Tous les mardis d'avril à août sur <a href="http://protechebdo.fr">protechebdo.fr</a></p>
<h3>POURQUOI ?</h3>  <p>Gérer au mieux la protection de mes parcelles grâce à un message technique indépendant et fiable et une visualisation rapide de la situation du vignoble (pression maladie, météo)</p>	<h3>COMMENT ?</h3>  <p>Des observations terrains ; une analyse de la situation ; des outils de modélisation ; des conseils indépendants s'appuyant sur des méthodes de protection validées au national</p>

 **Toutes les informations - Olivia TROLY - 06 30 10 32 10**



## Planifiez et optimisez vos interventions avec précision

Depuis 2020, le Vinipôle Sud Bourgogne a fait le pari d'une agriculture collaborative en déployant un réseau de **60 stations agro-météo connectées Sencrop sur le département de Saône-et-Loire**. Face à une augmentation des aléas climatiques et à la nécessité d'optimiser les traitements phytosanitaires, nous avons choisi d'accompagner les viticulteurs dans ces défis cruciaux.

Au lancement de ce réseau, notre priorité était de couvrir au mieux le territoire. C'est pourquoi nous avons **collaboré avec le réseau CAMB** dans la partie sud du département, offrant ainsi une vision globale et pertinente du vignoble. En travaillant en étroite collaboration avec les viticulteurs concernés, le réseau a été **repensé afin d'optimiser le positionnement des stations** sur les grandes zones viticoles. Cette démarche de reconstruction, réalisée en collaboration avec les professionnels, a finalement abouti à un système optimal et durable dans le temps.



 **Marie SPETEBROOT - 07 84 56 03 85 - [marie.spetebroot@sl.chambagri.fr](mailto:marie.spetebroot@sl.chambagri.fr)**



**Important** : Ce bulletin comporte des éléments de conseils sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le viticulteur reste responsable de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son domaine et se doit de respecter la réglementation en vigueur autour de l'usage de ces produits. Par conséquent, avant toute utilisation, il est fortement recommandé de consulter attentivement l'étiquette pour vérifier les homologations, doses, conditions, précautions et restrictions d'emplois, les DAR, les ZNT. En cas de doutes, vous pouvez consulter votre technicien. Par ailleurs, ce bulletin de préconisation est rédigé à partir des observations réalisées sur les parcelles du réseau B.S.V de Saône et Loire. Les détails de la composition et des usages des spécialités phytopharmaceutiques citées dans le bulletin sont consultables dans le guide Mémo Vigne et sur le site <https://e-phy.anses.fr>. Un rappel de la réglementation et des bonnes pratiques sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est disponible sur le site internet de la chambre d'agriculture de Saône et Loire [www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr). Toute reproduction, même partielle est soumise à notre autorisation. OPE-COS-ENR-121-26/03/13

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n° 72382940R/0010 garantissant notamment sa responsabilité professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

L'ensemble des préconisations établies dans ce bulletin s'appuient sur les observations hebdomadaires de nos techniciens réalisées sur les parcelles du réseau de Surveillance Biologique du Territoire et sur l'analyse des risques publiés dans le BSV de la semaine (disponible gratuitement [ici sur le site de la CRABFC](#)) ainsi que par les informations des modèles Milvit (Mildiou), EPI et SOV (Oïdium) [accessible ici sur le site Epicure](#) (données IFV)

Retrouvez l'ensemble des [fiches CEPP en cliquant ICI](#)

Les préconisations du bulletin tiennent compte des enjeux environnementaux des surfaces concernées : ZNT Aqua, ZNT arthropodes, Distances de Sécurité Riverains (DSR), Mention Abeille (Spe8), et Spe1.